



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous une autorisation parentale afin que votre ou vos enfant(s) puisse(nt) quitter seul(s) les structures d'accueil après les activités péri-éducatives aux horaires autorisés. Cela concerne uniquement **les enfants de plus de 6 ans.**

Cette autorisation sera valable toute l'année scolaire 2021/2022.

Merci de remplir et de retourner le coupon à la mairie ou par mail à activitesperieducatives@mairie-mouzillon.fr au plus tard **le 14 juillet.**

Si nous ne sommes pas en possession de votre autorisation, votre enfant ne pourra partir seul. Il sera donc accompagné à l'accueil périscolaire.

Cordialement,

Marcelline GABORIT,
Responsable des activités péri-éducatives,
Mairie de Mouzillon.

.....

Je soussigné, Madame, Monsieur, autorise mon ou mes enfants

.....

Signature :

.....

.....

à quitter seul les structures d'accueil des activités péri-éducatives à l'heure de fin.